



LES VALLÉES DE GAVARNIE
PYRÉNÉES

RÈGLEMENT DE L'OPÉRATION « 50€ CARBURANT OFFERTS »

Article 1 - Contexte

L'opération « 50€ carburant offerts » est organisée par l'Agence Touristique des Vallées de Gavarnie, Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC), dont le siège est situé :

Terrasse Jacques Chancel
15 Place de la République
65400 ARGELES-GAZOST

Ci-après dénommée « l'Organisateur ».

Article 2 – Objet de l'opération

L'opération a pour objectif d'encourager les séjours touristiques dans les Vallées de Gavarnie durant la période estivale 2026.

Dans ce cadre, l'Organisateur offre une carte carburant d'une valeur de 50€ aux 100 premiers dossiers complets et conformes répondant aux conditions du présent règlement.

Article 3 – Conditions de participation

Pour bénéficier de l'offre, les participants doivent obligatoirement :

- réserver un séjour de minimum 2 nuits consécutives
- effectuer un séjour compris entre le 1er juin 2026 et le 31 juillet 2026 inclus (hors période du Tour de France du 7 au 11 juillet 2026 – les séjours compris entre le 7 et le 11 juillet sont exclus de l'opération)
- réserver leur séjour entre le 20 mai 2026 et le 29 juillet 2026 inclus
- effectuer une réservation directe auprès d'un hébergement partenaire de l'opération ou via la centrale de réservation de l'Agence Touristique des Vallées de Gavarnie
- compléter le formulaire officiel de participation disponible sur le site valleesdegavarnie.com
- transmettre l'ensemble des justificatifs demandés

La participation est limitée à une seule demande par foyer (même nom, même adresse et/ou même adresse email).

L'offre est cumulable avec les offres commerciales proposées par les hébergements partenaires.

Agence Touristique des Vallées de Gavarnie

Terrasse Jacques Chancel • 15 Place de la République • 65400 ARGÈLES-GAZOST

ARGELÈS-GAZOST : 05 62 97 00 25 • ARRENS-MARSOUS : 05 62 97 49 49 • BARÈGES : 05 62 92 16 00
GÈDRE : 05 62 92 48 05 • GAVARNIE : 05 62 92 49 10 • PIERREFITTE-NESTALAS : 05 62 92 71 31

infotourisme@valleesdegavarnie.com | valleesdegavarnie.com

Article 4 – Modalités de participation

Après réservation de leur séjour, les participants doivent compléter le formulaire officiel de participation accessible sur le site internet des Vallées de Gavarnie.

Les pièces justificatives suivantes devront être fournies :

- nom et prénom
- adresse postale complète
- adresse email
- numéro de téléphone
- nom et adresse de l'hébergement réservé
- dates du séjour
- justificatif de réservation (contrat, confirmation de réservation ou facture) où figurent les dates de séjour et la date à laquelle la réservation a été effectuée

Toute participation incomplète, illisible, erronée ou frauduleuse sera considérée comme non conforme et ne pourra être prise en compte.

Article 5 – Attribution de la dotation

Les bénéficiaires seront déterminés selon l'ordre d'enregistrement des dossiers complets et conformes sur la plateforme officielle de l'opération.

Seuls les 100 premiers dossiers validés bénéficieront de la dotation.

Une confirmation sera adressée par email aux participants.

Dans le cas où le quota des 100 dossiers serait atteint :

- les dossiers conformes suivants pourront être placés sur liste d'attente
- un dossier placé sur liste d'attente pourra être validé en cas d'annulation ou de non-conformité d'un dossier précédent

L'Organisateur se réserve le droit de refuser toute participation ne respectant pas les conditions du présent règlement.

Article 6 – Modalités de remise de la carte carburant

La carte carburant d'une valeur de 50€ sera remise uniquement après réalisation effective du séjour.

Le participant devra se présenter dans l'Office de Tourisme des Vallées de Gavarnie indiqué dans le mail de confirmation (en tenant compte de ses horaires d'ouverture) avec :

Agence Touristique des Vallées de Gavarnie

Terrasse Jacques Chancel • 15 Place de la République • 65400 ARGÈLES-GAZOST

ARGÈLES-GAZOST : 05 62 97 00 25 • ARRENS-MARSOUS : 05 62 97 49 49 • BARÈGES : 05 62 92 16 00
GÈDRE : 05 62 92 48 05 • GAVARNIE : 05 62 92 49 10 • PIERREFITTE-NESTALAS : 05 62 92 71 31

infotourisme@valleesdegavarnie.com | valleesdegavarnie.com

- une pièce d'identité
- la facture d'hébergement acquittée correspondante au justificatif de réservation fourni au préalable sur le formulaire de participation

La remise de la carte carburant ne pourra être effectuée qu'au participant ayant effectué la réservation.

Aucune expédition postale ne sera réalisée sauf décision expresse de l'organisateur.

Article 7 – Annulation / non-utilisation

En cas :

- d'annulation du séjour
- de séjour écourté ne respectant plus la durée minimale de 2 nuits
- d'absence du participant
- ou de non-présentation des justificatifs demandés

la participation deviendra automatiquement caduque et la dotation sera réattribuée à un participant inscrit sur liste d'attente.

Article 8 – Responsabilité

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable :

- d'un dysfonctionnement du réseau internet
- d'une erreur de saisie du participant
- d'un problème technique empêchant l'enregistrement d'une participation
- ou de tout événement indépendant de sa volonté perturbant le bon déroulement de l'opération

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, reporter, écourter ou annuler l'opération en cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles.

Article 9 – Données personnelles

Les informations collectées dans le cadre de l'opération sont destinées exclusivement à l'Agence Touristique des Vallées de Gavarnie pour :

- la gestion de l'opération
- le traitement des participations
- l'analyse statistique de l'opération
- l'envoi d'informations touristiques et promotionnelles, sous réserve de l'accord du participant

Agence Touristique des Vallées de Gavarnie

Terrasse Jacques Chancel • 15 Place de la République • 65400 ARGÈLES-GAZOST

ARGELÈS-GAZOST : 05 62 97 00 25 • ARRENS-MARSOUS : 05 62 97 49 49 • BARÈGES : 05 62 92 16 00
GÈDRE : 05 62 92 48 05 • GAVARNIE : 05 62 92 49 10 • PIERREFITTE-NESTALAS : 05 62 92 71 31

infotourisme@valleesdegavarnie.com | valleesdegavarnie.com

Conformément à la réglementation en vigueur sur la protection des données personnelles, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.

Toute demande peut être adressée à :
infotourisme@valleesdegavarnie.com

Article 10 – Acceptation du règlement

La participation à l'opération implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le règlement est disponible gratuitement sur le site :
www.valleesdegavarnie.com

Article 11 – Litiges

Le présent règlement est soumis au droit français.

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'application du présent règlement relèvera de la compétence des juridictions françaises compétentes.

Agence Touristique des Vallées de Gavarnie

Terrasse Jacques Chancel • 15 Place de la République • 65400 ARGÈLES-GAZOST

ARGÈLES-GAZOST : 05 62 97 00 25 • ARRENS-MARSOUS : 05 62 97 49 49 • BARÈGES : 05 62 92 16 00
GÈDRE : 05 62 92 48 05 • GAVARNIE : 05 62 92 49 10 • PIERREFITTE-NESTALAS : 05 62 92 71 31

infotourisme@valleesdegavarnie.com | valleesdegavarnie.com